



Le 29 janvier 2018

À Monsieur Daniel Vialelle

Président du PNR Haut Languedoc

Monsieur le président,

Notre collectif ne peut que se féliciter de la participation de représentants associatifs à la Commission 2 du Parc. Nous vous sommes gré d'y avoir consenti. Cette disposition comble partiellement un souhait exprimé par le secteur associatif lors de la préparation de la Charte du PNR actuellement en vigueur. A l'époque, malgré nos demandes réitérées, aucune des associations du collectif «Toutes nos énergies» n'avait été invitée à participer à l'élaboration de cette Charte. Le conflit avait prévalu sur la concertation. Nous espérons vivement qu'il en ira désormais tout autrement, dans le respect du principe de participation édicté par la loi (art L.110-1, 4° du code de l'environnement).

Par ailleurs, au titre de ce même article de loi, l'accès de chacun aux documents du PNRHL comportant des informations relatives à l'environnement devrait être assuré. Nous vous confirmons donc notre souhait que l'étude réalisée sur la mortalité de l'avifaune, commanditée par le Parc, soit rendue accessible au public.

Nous souhaitons également être tenus informés des décisions préfectorales concernant le « compteur » visant à ne pas atteindre la limite des 300 éoliennes sur le territoire du PNR HL et connaître la position du Parc sur la question du repowering qui risque d'entraîner une infraction aux prescriptions de la Charte.

Enfin, à la lecture du dernier compte-rendu de la Commission 2 du Parc, nous avons constaté que M André Cabrol, à notre connaissance, toujours sous le coup d'une mise en examen pour prise illégale d'intérêt dans une affaire d'éoliennes, siège dans la dite commission. Nous sommes étonnés, pour ne pas dire indignés, de constater cette situation préjudiciable à l'image de probité que devraient donner nos institutions républicaines. Sans mettre en cause le principe de présomption d'innocence, une mise à l'écart de cet élu d'une commission précisément en charge d'examiner des projets éoliens, honorerait le Parc.

Nous vous saurions gré de nous faire part de votre sentiment sur ces divers points. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétariat

Françoise Marchand et Jean Pougnet ?